Image not found or type unknown

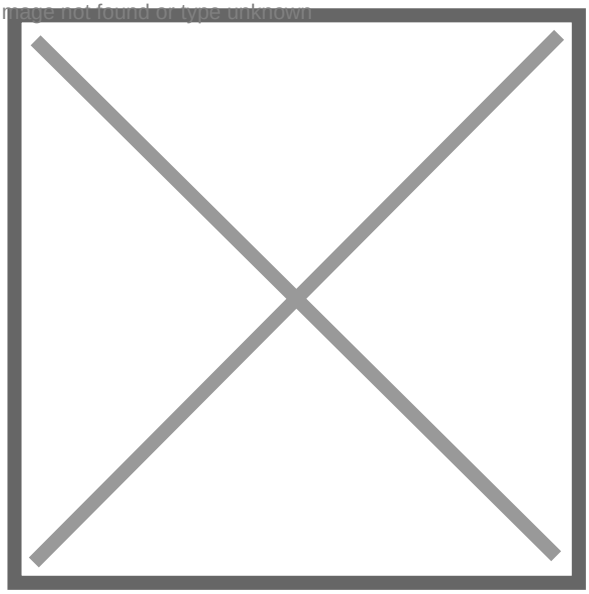

Règlement d'une formation non consommée

Par **BrahimBassi**, le **10/06/2009** à **12:54**

Bonjour à toutes et à tous,

Je m'appel Brahim, j'ai 24 ans et j'habite sur Paris voici l'exposé de mon problème.

En début d'année je me suis inscrit à une formation à distance pour un Master 1 Marketing avec le cned. Cette formation ayant un coût de 2500 euros à l'année, j'ai choisi un mode de règlement en plusieurs mensualités de 250 euros.

Peu de temps après mon premier prélèvement j'ai décidé de d'arrêter l'inscription (faute de moyens financiers, et pour me diriger vers un travail) ; j'ai donc envoyé un lettre de résiliation à l'organisme et j'ai ensuite donné l'ordre à ma banque de bloquer les prélèvements.

Aujourd'hui, j'ai reçu un appel téléphonique du service comptable m'informant que je devais régler le reste du coût de la formation (s'élevant à 2250 euros) bien que j'ai arreté de consommer la formation après l'envoi de la lettre et que je n'ai participé a aucun examen.

Merci de bien vouloir m'éclairer la dessus pour savoir comment au mieux gérer cette situation qui m'est trés inquiétante.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés